

Nouméa, le 12 septembre 2013

Inspection Pédagogique
du 2nd degré

VR/IPR/LA
n° 3211/2013-1248

Affaire suivie par
Lionel AMATTE
Chargé de mission
d'inspection
éducation physique et sportive

Bureau 105
Téléphone
(687) 26 62 21
Fax
(687) 26 62 07
Mél.

Inspection.eps@ac-noumea.nc

1, avenue des
Frères Carcopino
Immeuble Flize
BP G4
98848 Nouméa Cedex

<http://www.ac-noumea.nc>

CIRCULAIRE EXAMENS EPS
Session 2013
BACCALAUREAT PROFESSIONNEL, CAP et BEP
Centre de NOUMEA

DESTINATAIRES :

- Établissements publics Collèges et Lycées d'enseignement secondaire
- Direction Diocésaine de l'École Catholique
- Direction de l'Alliance Scolaire de l'Église Évangélique
- Vice-Rectorat des Iles Wallis et Futuna
- Chambre de Commerce et d'Industrie
- Chambre des Métiers et de l'Artisanat

Objet : Modalités d'organisation du contrôle en cours de formation prévu pour l'Education Physique et Sportive (EPS) aux Baccalauréats professionnels Brevets de Technicien (BT), Brevets d'Etudes Professionnelles (BEP) et Certificats d'Aptitude Professionnelle (CAP toutes sections).

Réf. : Arrêté du 15/07/2009 et note de service ;
Pour les CAP ADAL : Arrêté territorial du 26 mars 2013.

Pièces Jointes : - une fiche de renseignements
- un tableau « candidats inaptes en EPS ».

La commission d'harmonisation des notes, afin de remplir au mieux son rôle, doit être en possession d'un dossier complet d'établissement, **il est impérativement composé des documents suivants :**

Sous chemise 1 :

- **Les notes de l'établissement, imprimées sur papier à partir de l'application EPSNET** authentifiées par le cachet de l'établissement et **signées par le chef d'établissement** à la fin de la dernière page. Cette liste présentée par protocole sera vérifiée par CHAQUE enseignant d'EPS et signée (en face de chaque protocole).
- **Pour les CAP ADAL, Les notes de l'établissement à partir du fichier Excel disponible sur le site disciplinaire à l'adresse suivante : <http://www.ac-noumea.nc/eps/spip.php?article126>**

Sous chemise 2 :

- **La liste des candidats inaptes partiels, inaptes totaux** imprimée à partir de l'application EPSNET.



2/2

- **La liste détaillée des élèves inaptes** avec les certificats médicaux originaux correspondants (utiliser l'annexe 1 ci-jointe).

Sous chemise 3 :

- **La fiche de renseignements** (utiliser l'annexe 2 ci-jointe) destinée à identifier l'établissement et à présenter son organisation pour l'E.P.S. Chaque enseignant devra y inscrire :
 - les activités pratiquées en classe terminale **dans l'ordre** qui correspond aux propositions de notes du fichier de recueil de notes,
 - la durée des cycles des classes de terminale et, si possible, de l'année précédente.

Je vous serais obligé de bien vouloir finir de saisir les notes sur EPSNET avant le **14 novembre 2013 (date de fermeture de l'application EPSNET)**. Je vous rappelle qu'en aucun cas, le nom d'un élève ne doit être supprimé de la base EPSNET de l'établissement.

ATTENTION : les modalités de remontée des notes pour les CAP ADAL s'effectue à partir du fichier Excel et non de l'application EPSNET.

Les documents demandés doivent impérativement parvenir au Vice Rectorat **avant le 15 novembre 2013, derniers délais** à l'adresse suivante :

VICE-RECTORAT

Secrétariat des Inspecteurs et Chargés de Mission

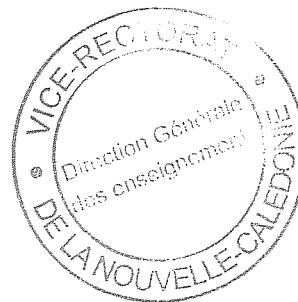
A l'attention de M. Lionel AMATTE

BP G4

98848 NOUMEA CEDEX

Je vous remercie de votre collaboration

Le vice-recteur de la Nouvelle-Calédonie
Directeur général des enseignements



Patrick DION